

# Habitants et élus se mobilisent contre l'antenne

Publié le 21/07/2016 à 01:14



Les élus et habitants mobilisés contre l'antenne Orange installée à deux pas de l'école et des habitations.

Un projet de pylône treillis Orange de vingt-quatre mètres, à l'entrée des établissements Duchemin, fait l'objet d'une polémique et rassemble élus et habitants de la commune.

## La polémique

Au mois de février, Orange est venu rencontrer la municipalité pour installer une antenne de la commune. « **Quand le représentant est venu nous rencontrer, il nous a précisé qu'un propriétaire de la commune était d'accord pour l'installation. Cette installation va se trouver en face du futur lotissement** », précise Robert Michel, maire. Ce futur lotissement a fait l'objet de plusieurs années de procédure juridique. Une demande de déclaration préalable a été déposée le 25 mai par Orange, le conseil municipal a rejeté le projet. « **Une réponse d'opposition a été transmise le 21 juin.** »

## Manque de transparence

Les pétitionnaires revendiquent le défaut de communication d'Orange. « **Il semblerait qu'il y ait, de la part d'Orange, une volonté de réduire les phases de la procédure.** » Le défaut de communication évident concernant ce dossier est peut-être volontaire.

Aucune volonté de dialogue avec la commune de la part de la société, ont argué les opposants au projet. « **Nous sommes de nombreuses familles contre ce projet, l'association des parents d'élèves est totalement défavorable à cette installation, car la distance entre les antennes du pylône et les écoles est faible** », précise Lucie Goudard, parent d'élève. Une pétition a été déposée en mairie. « **Elle comporte 199 signatures d'opposition à ce projet d'installation, soit plus de la moitié des ménages.** » Opposition massive, les élus rejoignent le mouvement « **La commune de Tourville-sur-Odon est petite et avec une forte densité, aussi l'installation d'un tel pylône mettrait un terme à tout aménagement futur. Un pylône à cet endroit c'est aussi une pollution visuelle, et ça porterait atteinte aux paysages et au cadre de vie des habitants.** »

Des inquiétudes justifiées et une installation injustifiée